

Objectif Languedoc Roussillon / La Tribune – 25 janvier 2021 – Cécile CHAIGNEAU

Voir l'article en ligne (abonnés) :

<https://objectif-languedoc-roussillon.latribune.fr/entreprises/tourisme/2021-01-25/tourisme-fluvial-voies-navigables-de-france-reconduit-son-soutien-a-la-filiere-874320.html>

Tourisme fluvial : VNF reconduit son soutien à la filière



Avec près de 900 km de voies navigables et flottables, réparties sur 21 voies d'eaux, le tourisme fluvial représente un enjeu majeur en Occitanie. (Crédits : CRTL Occitanie)

Après une année marquée par la crise sanitaire, les opérateurs du tourisme fluvial abordent l'année 2021 dans un état de grande fragilité financière. Voies Navigables de France (VNF) a voté des mesures de soutien supplémentaires pour 2021 afin de maintenir la filière à flot. Un effort financier qui ne devrait pas nuire aux investissements prévus.

Interdiction de naviguer au printemps 2020, désaffectation des touristes, fermeture des établissements à plusieurs reprises durant l'année. Malgré les mesures mises en œuvre dès 2020 par Voies Navigables de France (VNF) et le gouvernement, l'année 2020 a été difficile pour les acteurs du tourisme fluvial qui attaquent 2021 dans une situation de grande fragilité financière.

Avec près de 900 km de voies navigables et flottables, réparties sur 21 voies (10 canaux, 3 rivières, 6 fleuves et 2 branches secondaires), le tourisme fluvial représente, en Occitanie, un enjeu majeur pour les trois segments de la navigation : bateaux promenade, bateaux de location et péniches-hôtels. En 2019, les retombées économiques de la plaisance fluviale sur le réseau géré par VNF en Occitanie s'élevaient à plus de 50 millions d'euros.

La clientèle étrangère absente

Mais la filière a subi la crise de plein fouet. Selon les données du Comité régional du tourisme et de VNF, seulement 5 % d'étrangers ont navigué cette année sur le canal latéral à la Garonne, et 20 % sur le Canal du Midi.

« Les péniches-hôtels ou les bateaux de petite location sont surtout loués par une clientèle étrangère, confirme Alexis Palmier, le responsable du service développement à VNF Sud-Ouest, qui

gère les canaux entre Bordeaux et Marseillan dans l'Hérault et notamment le Canal des Deux-Mers. Il ya eu beaucoup de reports sur 2021 ou 2022 et les trésoreries sont fortement impactées. Ce sera difficile de faire revenir les client »s.

Parmi ces opérateurs du tourisme touchés directement par la crise sanitaire, figurent des péniches-hôtels, les bateaux passagers (qui se louent pour un ou deux jours), les paquebots de croisière sur la Garonne, mais aussi les gestionnaires de port (plus de 20 anneaux) publics ou privés (40 à 60 port-haltes)), les bases fluviales, les activités hébergées dans les maisons éclusières, ou encore les offices de tourisme.

« Une petite base de location de péniches a fermé sur le Canal du Midi, au Somail (Aude), et on observe des stratégies de préservation de la part des groupes, avec optimisation des bases qui sont mises en stand-by ou fermées provisoirement » précise Alexis Palmier.

Réduction des péages et redevances

VNF avait déjà mis en place, en 2020, diverses mesures de péage « à l'activité » (forfait journalier), des réductions de 50% des redevances sur les occupations domaniales à vocation touristique, des différés de paiements ou une campagne de promotion du tourisme fluvial auprès de la clientèle française...

Compte-tenu du contexte, VNF consent un nouveau plan de soutien pour 2021 à destination des acteurs économiques du tourisme fluvial incluant une prolongation optionnelle d'un an des titres d'occupation domaniale qui arriveraient à échéance en 2021 (lorsque l'activité est liée au tourisme), et un report au 1^{er} octobre 2021, pour les professionnels du tourisme, du recouvrement des sommes dues au titre du péage ou des redevances domaniales.

Investissements maintenus

Cette forte réduction de recettes risque-t-elle d'obérer le plan d'investissement de VNF ?
« Non, assure Alexis Palmier ; pour la modernisation des équipements portuaires, les budgets sont acquis, tout comme les travaux d'infrastructure sur le Canal des Deux-Mers, la modernisation du réseau, les mesures en faveur de la biodiversité et la restauration de la voûte en bordure du canal (plantations d'arbres, abattages des arbres malades...) »...

Slow Tourisme

L'autre enjeu, c'est bien en effet les replantations d'arbres sur le Canal du Midi. « La maladie du chancre coloré continue de se développer et déclenche des campagnes d'abattage, ce qui fragilise les berges. Il y a eu peu d'alertes en 2020, probablement en raison de la diminution de l'activité touristique. Mais cela reste une épée de Damoclès au-dessus du canam qui est la locomotive nationale du tourisme fluvial, avec le trafic le plus important ».

Dix ans après le début du projet de restauration des berges, sur 42 000 platanes initialement présents le long du Canal du Midi, environ 22 000 ont été abattus et environ 17 000 ont été replantés. Le coût du projet pour que le canal du Midi soit replanté en totalité est estimé à 220 millions d'euros.

*« Nous avons identifié que le tourisme fluvial a des atouts, conclut Alexis Palmier. Il est orienté slow-tourisme, il offre des vacances en dehors de la foule tout en accédant à de vastes territoires, il favorise l'usage du vélo en complément. **Nous travaillons avec les CRT Occitanie et Aquitaine** sur la mutation de l'offre touristique de demain ».*